

## 10 Débats

# Discriminations: les polices doivent y remédier

## OPINION

Alors que depuis 2015 j'enregistre une détérioration des interpellations de police, deux rapports fédéraux publiés ces derniers mois complètent ce diagnostic. Aux policiers que je rencontre en formation continue ou sur le terrain, je leur demande toujours de me décrire la nature et le déroulement de leurs cinq dernières interpellations. Résultat: une sur cinq ne leur donne pas satisfaction et ils reconnaissent alors avoir tenu des propos indignes ou avoir eu un comportement inadéquat. C'est peu et beaucoup à la fois sachant que ce sont les agents, dans leur libre arbitre et leur autogestion, qui discernent cette anomalie.

Mon constat est basé sur les analyses de pratique que j'ai effectuées depuis 2007 auprès de 3500 policiers et policières dans le cadre du diplôme fédéral supérieur de police. A cela s'ajoutent une centaine de témoignages plus récents.

Le premier rapport auquel je fais allusion est juridique. Commandité par la Commission fédérale contre le racisme, il a été réalisé par la Haute Ecole spécialisée de Zurich et date du 5 décembre 2017. Il confirme l'existence des discriminations, notamment celles consécutives aux opérations des forces de l'ordre. «Généralement taboue, cette problématique est trop rarement abordée au sein des autorités en question», précise l'étude. Les auteurs regrettent de ne pas pouvoir disposer de données chiffrées autres que celles d'ordre judiciaire.

Le deuxième rapport issu de l'Office fédéral de la statistique et présenté publiquement le 15 décembre 2017, révèle, quant à lui, une étrange concordance de proportion avec mes observations puisqu'il dévoile qu'un Suisse adulte sur cinq est victime de discrimination. Les retours que me font les policiers, avec lesquels je collabore étroitement, appa-

raissent donc comme réalistes. Les publics et les pourcentages ne sont pas interchangeables. Néanmoins, en leur qualité de représentants étatiques, les policiers sont appelés à se distinguer dans leurs comportements. Leurs formations, leurs pouvoirs exceptionnels, leur assermentation, leurs équipements et leur uniformisation devraient y contribuer. Dès lors, une question subsiste. Est-ce que leurs formations ne produiraient plus l'effet escompté par l'introduction du brevet fédéral?

C'est ce que je crains car j'ai identifié trois causes à ces dégénérescences.

1. En 2004, le Conseil fédéral lance le brevet de policier. Son avènement fait beaucoup de bien et une page se tourne de l'avis même des policiers. Les valeurs fondamentales et les dilemmes éthiques sont enfin abordés, ne

serait-ce que durant 20 à 30 leçons sur les 1800 existantes. Onze ans plus tard, j'observe un retour de balancier. Comme si le policier avait atteint un seuil critique: celui de la contrariété. Il a certes augmenté ses connaissances et ses compétences mais nombre de corporations qui l'emploi sont restées susceptibles et repliées sur elles-mêmes.

2. Si, durant sa formation initiale, le policier voit ses initiatives brimées par une discipline ultramilitarisée, il compensera plus tard sur le terrain. Un terrain sans supervision et déserté

par les anciens, devenus chefs et cloisonnés dans leurs bureaux. Ce phénomène sociologique de police, largement documenté, provoque l'inversion des responsabilités.

3. En police, la gradation et le salaire sont étroitement liés et assujettis aux qualifications des prédécesseurs. Cela engendre des effets de redevabilité très sournois. Face à la détérioration d'une interpellation, le policier, surtout s'il débute, préférera taire son erreur plutôt que de la traiter.

Pour pallier ces problèmes, j'entrevois quatre résolutions possibles:

1. Recenser les différentes formes de discrimination au sein des corporations. Ces chiffres nous manquent cruellement. Seuls des organes neutres et indépendants peuvent recueillir des aveux en toute confidentialité.

2. Concevoir des formations continues où les valeurs fondamentales qui légitiment le statut de policier civil et public sont incarnées par des témoins authentiques et étroitement mêlées aux tactiques et techniques d'intervention.

3. Renforcer l'enseignement des sciences sociales et criminologiques facilitant la compréhension des enjeux sociétaux.

4. Développer les apports pluridisciplinaires extérieurs et la présence des femmes dans les états-majors opérationnels.

Je ne crois pas que les outils de contrôle, tels que les caméras portées sur le corps du policier ou les récépissés post-interpellations puissent prévenir ces dérives. Selon moi, ils ne feraient que provoquer de nouvelles défiances de part et d'autre. Je préconise le mélange des savoirs et des expériences entre tous les acteurs sociaux ainsi que le développement d'une pédagogie participative digne d'une formation d'adultes. ■

FRÉDÉRIC MAILLARD  
ANALYSTE ET PRÉVISIONNISTE  
DE POLICES



# Faciès à charge ou à décharge?

## OPINION

La formation de la police jugée inappropriée car trop axée sur le contrôle et non sur le service aux citoyens, et les accusations de violence à l'encontre de Noirs ont récemment fait les gros titres de la presse. Sans nuances, les policiers sont présentés dans certains milieux au mieux comme des Rambo, au pire comme des racistes acharnés à traquer des individus dont le seul tort est d'être de couleur différente. Sans nier qu'il puisse y avoir des fautes et sans les excuser, j'aimerais cependant examiner le problème sous un autre angle.

Si le seuil de tolérance s'est élevé dans de nombreux domaines, notamment pour certains types d'incivilité et de délinquance, il s'est en revanche fortement abaissé dans d'autres cas, là où la morale et le politiquement correct sont devenus tout-puissants et tendent à stigmatiser et à condamner sans procès ceux qui n'adhèrent pas à la nouvelle doxa. Cette évolution est caractérisée par la prééminence accordée à la reconnaissance et à la défense des droits particuliers et identitaires des individus et des groupes minoritaires. L'Etat est sommé de multiplier les lois et les règlements pour garantir toutes les différences, garantir ces droits et éviter que, sous couvert de liberté de pensée et d'expression, ils puissent être contestés. Sa voix, concurrencée par la multiplication des sources d'information et des fake news, devient inaudible; il a perdu le contrôle de la communication. En conséquence, il est affaibli face à des revendications dont les porteurs exploitent parfaitement ses faiblesses à leur profit.

Si l'on place les attaques contre la police dans ce cadre, on comprend qu'elles ne sont

que le moyen d'atteindre des objectifs politiques précis. L'extrême gauche porte la première estocade en renversant les effets et les causes: c'est la police qui engendre la violence car elle poursuit les dealers et nuit à leur trafic qui n'est que le moyen de subsistance que leur laisse une société qui les rejette. Deuxième axe d'attaque: les forces de l'ordre sont racistes car elles ciblent les Noirs. Raciste est l'injure suprême qui vaut pour

**Si l'on place les attaques contre la police dans ce cadre, on comprend qu'elles ne sont que le moyen d'atteindre des objectifs politiques précis**

celui qui en est victime absolue, quelle que soit sa conduite. Troisième vague: comme dans *Le Cid*, les prompts renforts arrivent et élargissent le combat qui devient celui d'Antigone qui oppose à Créon «les lois non écrites des dieux». La cohorte œcuménique des bien-pensants, des faux-pensants et des rieurs unit ses forces pour porter l'affaire sur le terrain moral où les arguments rationnels s'effacent devant les émotions. Les autorités bégaient, la police panse ses plaies, les «victimes» triomphent.

Peut-on sortir de ce cercle vicieux en protégeant la société, en appliquant la loi et en luttant contre l'impunité des délinquants qui pourrissent la vie quotidienne et sont la cause d'innombrables drames?

Je suis conscient des difficultés de réalisation de l'approche suivante, mais elle devrait au moins être approfondie. Elle passe par trois phases:

- Neutralisation: les dealers condamnés et refusant leur expulsion seraient rassemblés dans des lieux de détention spécifiques;

- Formation: ils y recevraient, contre l'engagement de quitter la Suisse, une formation qui leur serait utile dans leur pays;

- Rapatriement: pour faciliter leur réinsertion à leur retour, la Confédération, par le truchement de l'aide au développement, développerait des projets dans lesquels les personnes renvoyées pourraient utiliser les connaissances acquises en Suisse.

Une telle manière de faire permettrait de tester la volonté des concernés de saisir la chance qui leur est offerte et celle de leurs défenseurs de contribuer à des solutions concrètes. Cette approche ne pourrait naturellement réussir que si elle était soutenue par une forte campagne d'explication. ■

PIERRE AEPLI  
ANCIEN COMMANDANT DE LA  
POLICE CANTONALE VAUDOISE



# Intervention occidentale: quand la force sert la diplomatie

## INCIDENCES

Deux conseillers fédéraux se sont exprimés ce week-end sur l'opération aérienne menée par les Etats-Unis, la France et le Royaume-Uni pour détruire des centres de production et de gestion de l'arme chimique en Syrie.

M. Guy Parmelin, chef du Département de la défense, regrette que l'on n'ait pas attendu le rapport des inspecteurs de l'Organisation internationale pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). M. Ignazio Cassis, chef du Département des affaires étrangères, déclare ne pas vouloir joindre sa voix au «chœur des indignés»: tout en condamnant «naturellement» l'emploi d'armes chimiques, le ministre considère que toute escalade est une erreur et que l'action occidentale a été déclenchée sur la base d'une simple présomption. La Suisse offre un cadre de rencontre diplomatique à Genève – ne sommes-nous pas une puissance mondiale sur le plan diplomatique? La réserve sied à la neutralité, elle est d'ailleurs comprise et est le gage de la confiance que l'on nous accorde, plus utile à la poursuite du dialogue et de la paix – nous ne voulons pas la guerre.

Sans doute au moment de l'interview, les deux magistrats craignaient-ils que les frappes aériennes des alliés, circonscrites et ciblées, ne risquent de provoquer des représailles. Mais le conseiller fédéral Cassis admet de plus que, s'agissant de l'ONU, il ne connaît pas tout l'arrière-plan ni les discussions qui ont eu lieu au Conseil de sécurité. Il aurait dû.

Car la paralysie du Conseil a été un facteur déterminant dans la décision d'intervenir militairement prise par Washington, Londres et Paris. Le Conseil a siégé à quatre reprises depuis l'attaque chimique de Douma le 7 avril dernier. Le 13 avril, les Occidentaux et une majorité du Conseil de sécurité ont proposé de recréer un mécanisme d'inspection doté de pouvoirs étendus en Syrie. La Russie a opposé son veto, préférant s'en tenir aux dispositions plus générales qui régissent les inspections de l'OIAIC, lesquelles permettent certes d'analyser les substances utilisées mais pas l'identité de qui les emploie.

Or un tel organe conjoint entre l'OIAIC et l'ONU a fonctionné depuis l'accord de 2013 entre la Fédération de Russie et les Etats-Unis d'Amérique, entériné par le Conseil de sécurité. Cet accord, signé à Genève le 14 septembre 2013, prévoyait la destruction totale et contrôlée de l'arsenal chimique syrien. A l'époque déjà, la coalition occidentale entendait réagir militairement à l'emploi d'armes chimiques dans les faubourgs de Damas le 23 août 2013. La Syrie avait ainsi franchi les «lignes rouges» fixées par le président Obama. L'intervention devait avoir lieu le 30 août. Elle a été stoppée in extremis: à la suite de la défection britannique, l'administration américaine a estimé nécessaire de consulter le Congrès. C'est alors que la Russie s'est fait fort de convaincre le président Assad de renoncer à l'arme chimique. Obama l'a suivie, choisissant la voie diplomatique, ce qui a été interprété – à tort – comme un aveu de faiblesse. Par la suite, les inspecteurs ont signalé qu'ils avaient des doutes sur la volonté de coopérer de la Syrie. Ils avaient découvert l'existence de substances interdites dans les installations syriennes, mais la Syrie refusait de leur fournir les documents pertinents et de répondre à leurs questions. En 2017, la Russie s'est opposée au renouvellement du mandat de ce corps d'inspecteurs. Fallait-il laisser aller les choses?

L'intervention occidentale était inévitable dès lors que le Conseil de sécurité était empêché d'agir et que la Syrie, protégée par la Russie, violait ses obligations internationales. Les services de renseignement ont apporté les confirmations nécessaires, que la France a même publiées. Les Britanniques ont expliqué, quant à eux, le cadre légal du devoir d'humanité strictement codifié qu'ils ont appliqué, pour alléger les souffrances du peuple syrien.

L'intervention occidentale a pour but de restaurer la voie diplomatique pour la recherche d'une solution diplomatique, politique et humanitaire au conflit syrien. Parfois la force – mesurée – sert la diplomatie. ■

FRANÇOIS NORDMANN



## SUR LES BLOGS

### Derrière le «wording» de Zuckerberg

«Lors de son audition de cinq heures au Sénat américain mardi dernier, le patron de Facebook a dû répondre à de nombreuses questions de sénateurs. Pour s'aider, un «wording». Et celui que Mark Zuckerberg a utilisé était étonnamment basique. Il nous en apprend par contre davantage sur la vision à long terme de Facebook, et c'est ce qui le rend intéressant», écrit sur son blog le consultant Julien Rilliet. A lire sur le site du «Temps».